ADM-25-2024

COMITÉ CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CPI DE SAINT-MARCEL

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 723-75

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

ARRÊTE:

<u>Article 1:</u> Il est organisé l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif du Centre de Première Intervention de la commune Saint Marcel.

<u>Article 2:</u> Cette élection se déroulera le 23 février 2024 à 20h00 au Centre de Première Intervention de la commune de Saint Marcel, au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Article 3 : La liste des candidats sera affichée au Centre de Première Intervention au moins 5 jours avant le jour du scrutin.

<u>Article 4</u>: La liste des candidats comprend autant de noms de titulaires et de suppléants qu'il y a de sièges à pourvoir pour chaque grade.

<u>Article 5</u>: Dès la clôture du scrutin fixée à 20H30, les votes sont recensés et proclamés par la commission composée du Maire, du chef de corps et du sapeur-pompier le plus ancien dans le corps.

<u>Article 6</u>: Le procès-verbal est établi et communiqué au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

<u>Article 7</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 12 février 2024 Le Maire, Signé : Raymond BURDIN



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL

VILLE DE SAINT-MARCEL

23 février 2024

Liste des candidats :

<u>TITULAIRES</u> <u>SUPPLÉANTS</u>

Sapeur : LEFEVRE-FOURMONT Dimitry Sapeur :

Caporal : FONTAINE Julien Caporal : DEPLAGNE Steven

Sergent : DESCOMBES Jonathan Sergent : MAUDET Manuel

Adjudant : LARTAUT Sébastien Adjudant : PERRAUT Nicolas